



# Saint-Léger-lès-Paray

## Sanctus Leodegarius

### Compte-rendu du Conseil Municipal

DATE : JEUDI 09 OCTOBRE 2025

Noms	Fonctions	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à	Secrétaire de séance
BOURDAIS Eric	Maire	X				
PASCAL Christelle	1 <sup>ère</sup> adjointe	X				
MATRAS Alain	2 <sup>ème</sup> adjoint	X				
BOURGEON Laurent	3 <sup>ème</sup> adjoint	X				
AUCOURT Frédéric	Conseiller municipal			X		
COMBALUZIER Françoise	Conseillère municipale	X				
DESSEIGNE Emmanuelle	Conseiller municipal	X				
GENEVOIS Jean-Jacques	Conseiller municipal	X				
GUERIN Danièle	Conseillère municipale	X				
GUILLEMIN Jean-Marc	Conseiller municipal	X				
GUINGAND Colette	Conseillère municipale	X				
LAVOCAT Marie-Hélène	Conseillère municipale	X				
MICHAUD Valérie	Conseillère municipale	X				
PEGUIN Nathalie	Conseillère municipale	X				

QUORUM : 8/14 – QUORUM ATTEINT

M. Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : modification du tableau des effectifs

**ARRIVEE DE M. MATRAS ET MME GUERIN à 20h17**  
**QUORUM : 8/14 – QUORUM ATTEINT**

**1 – DELIBERATIONS**

<i>Numéro Délibération</i>	<i>Titre de la délibération</i>	<i>Commentaires</i>	<i>Approuvée</i>	<i>Refusée</i>
2025 – 31	<b>Approbation procès-verbal réunion du 27 mars 2025</b>	Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 19 juin 2025	<b>Approuvé à l'unanimité</b>	
2025 – 32	<b>Modification tableau des effectifs</b>	<p>À la suite de la fermeture de la mairie intercommunale, le secrétaire de mairie intercommunale est présent sur la commune les mardi après-midi, mercredi matin et vendredi toute la journée pour un total de 16h/semaine au lieu de 20h/semaine précédemment.</p> <p>En compensation, il est proposé au conseil municipal d'augmenter le nombre d'heures de présence de la secrétaire de mairie communale de 8h à 12h par semaine, cela permettra l'ouverture du secrétariat de la mairie une journée supplémentaire par semaine.</p> <p>M. le Maire indique qu'il a été ciblé une ouverture les jeudis et vendredis toute la journée.</p> <p>Mme LAVOCAT fait remarquer la présence des deux secrétaires le vendredi toute la journée et regrette la non-ouverture du secrétariat le lundi. M. le Maire indique que pour des raisons d'organisation et de coordination du travail, il souhaite la présence des deux secrétaires sur cette journée.</p> <p>Le conseil reconnaît une amplitude d'ouverture plus large qu'il y a quelques mois.</p> <p>La modification des horaires d'ouverture de la mairie fera l'objet d'une communication à</p>	<b>Approuvé à l'unanimité</b>	

		<p>l'ensemble des administrés prochainement.</p> <p>La diminution du nombre d'heures du secrétaire intercommunal sera intégrée aux attributions de compensation versée par la communauté de commune.</p>		
2025 – 33	<b>Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS)</b>	<p>M. le Maire expose les conclusions du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. La consommation reste stable entre 2023 et 2024 aux alentours de 16000m3.</p> <p>La taxe sur la performance des réseaux sera applicable dès 2027, elle sera modulée en fonction des performances des réseaux. Elle est fixée à 0.08€/m3.</p> <p>Pour 2027, cette dépense devrait représenter environ 1300 €, versée à l'agence de l'eau.</p> <p>La compétence assainissement n'étant finalement pas reprise en 2026 par la CCLGC, il conviendra de reprendre le schéma directeur pour planifier les travaux 2026.</p>	<b>Approuvé à l'unanimité</b>	
2025 – 34	<b>Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes Le Grand Charolais</b>	<p>Monsieur le Maire donne lecture de la modification des statuts proposé par la communauté de communes Le Grand Charolais et des points modifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résiliation de la convention France SERVICES et restitution de la compétence aux communes concernées.</li> <li>- Restitution de la compétence étude du schéma directeur d'assainissement des communes de Vitry en Charolais et Saint-Léger-lès-Paray.</li> </ul> <p>Concernant la restitution de cette dernière compétence, M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'ensemble du schéma directeur d'assainissement a déjà été réalisé en 2019. Il n'y aura donc pas d'autres études à réaliser dans les prochaines années.</p>	<b>Approuvé à l'unanimité</b>	
2025 – 35	<b>Approbation du rapport de la CLECT</b>	<p>Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 22 septembre 2025 portant sur le transfert des compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restitution de la compétence Accueil de Loisirs sans Hébergement à la ville de Digoin au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour un montant de 89 173 €</li> <li>- Restitution du Pimm's (Point d'information médiation multiservices) de Saint-Bonnet-de-Joux pour un montant de 28 000 €</li> </ul>	<b>Approuvé à l'unanimité</b>	

2025 – 36	<b>Approbation des frais de scolarité imputés à la commune pour l'année scolaire 2024</b>	<p>M. le Maire expose le montant des frais de scolarité dû par la commune à la ville de Paray-le-Monial :</p> <p>Ecole publiques            11 enfants en maternelle : 10 296,72 €            17 enfants en primaires : 14 511,09 €</p> <p>Ecole privées :            11 enfants en maternelle : 10 787,04 €            19 enfants en école primaire : 16 709,74 €</p> <p>Cantine : 7 500 €</p> <p>Les frais s'élèvent par enfant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 980, 64 € en maternelle</li> <li>- 879, 46 € en primaire</li> </ul> <p>Après analyse des montants, il est constaté une augmentation des frais de scolarité de près de 16% en 2 ans.</p>	<b>Approuvé à l'unanimité</b>	
2025 – 37	<b>Approbation du rapport de conclusion de l'enquête publique</b>	<p>Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique portant sur le classement de la voirie communale a eu lieu du 12 au 26 septembre 2025 et donne lecture du rapport rédigé par le commissaire enquêteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Seulement trois personnes se sont présentées pendant les permanences et aucune observation n'a été apportée au registre d'enquête, malgré la</li> </ul>	<b>Approuvé à l'unanimité</b>	

	<b>concernant le classement de la voirie communale</b>	<p>publicité donnée à l'enquête.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le commissaire enquêteur émet un avis favorable aux opérations de classement, déclassement et aliénation de certaines portions de voies à la suite du recensement des chemins ruraux de la commune ; qu'il estime tout à fait compatible avec l'intérêt général.</li> <li>- Il est rappelé que le classement ainsi adopté fera foi.</li> </ul>		
2025 – 38	<b>Délibération modificative du budget principal pour intégrer le produit issu de l'aliénation d'un bien</b>	<p>M. le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération modificative pour pouvoir intégrer au budget le produit de la vente d'un bien.</p> <p>Pour rappel, le bien a été acquis selon la législation des biens sans maître pour un montant réel de 0 €.</p> <p>Cependant, comptablement il n'est pas possible d'intégrer le produit de la vente sans que ce bien ait été préalablement intégré au patrimoine communal.</p> <p>Après renseignements pris auprès de la Trésorerie, il convient d'intégrer à la comptabilité, le montant de l'estimation réalisée à l'époque du projet d'acquisition, soit un montant de 250 000 € et réaliser une moins-value d'un montant de 96 749, 54€ après avoir enregistré comptablement la vente d'un montant de 153 250, 46€.</p> <p>Il est donc proposé au conseil les écritures comptables suivantes :</p> <p><b>CHAPITRE 13</b> Article 1321 - Subvention d'investissement non rattachée aux actifs non amortissables : <b>+250 000 €</b></p> <p><b>CHAPITRE 21</b> Article 2138 – Immobilisation corporelle - constructions – autres constructions : <b>-250 000 €</b></p>	<b>Approuvé à l'unanimité</b>	
2025 – 39	<b>Mise en place d'une convention de participation aux frais de santé des agents</b>	<p>M. le Maire rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la collectivité aura pour obligation de participer au financement de la protection santé des agents communaux.</p> <p>Le centre de gestion 71 a négocié un contrat de groupe auprès de la MNT (mutuelle nationale territoriale) et propose à la collectivité d'adhérer à la convention de participation. La participation financière de la commune s'élèvera à 15,00 € par mois, par agent.</p> <p>Les agents peuvent aussi souscrire à une mutuelle conventionnée de leur choix pour</p>	<b>Approuvé à l'unanimité</b>	

	<b>communaux</b>	bénéficier de la participation de l'employeur.		
--	------------------	--	--	--

• **Urbanisme**

Pas de dépôt de permis de construire durant la période estivale, enregistrement de 4 déclarations de préalable, 1 déclaration d'intention d'aliéné et 1 certificat d'urbanisme

• **Population – Mouvements**

2 Pacs

3 baptêmes républicains

2 décès

2 naissances

• **Demande de subventions**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par la Fédération Française d'Equitation informant la commune des récompenses obtenues par deux licenciées habitantes de la commune. La fédération invite la commune à verser une subvention au club d'équitation dont dépendent les deux licenciées. Le conseil décide d'ajourner la demande et d'attendre la demande du club tout en rappelant que chaque demande est étudiée aux cas par cas.

• **Approbation du bilan triennal urbanisme**

Monsieur le Maire présente le bilan triennal urbanisme et les chiffres établis pour la commune.

Entre 2011 et 2023 près de 7,7hectares ont été consommés dont près de 2,2 hectares entre 2021 et 2023.

Il indique qu'il n'est finalement pas nécessaire d'approuver ce rapport comme demandé par la préfecture puisque cette compétence revient à la communauté de communes Le Grand Charolais (compétence urbanisme)

## **2 – QUESTIONS DIVERSES**

### **1- Droits de mutation et Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'année 2025**

Le montant accordé à la commune au titre des droits de mutation s'élève à 20 000, 60 €

Le montant accordé à la commune au titre du FPIC s'élève à 15 320, 00 €

## **2- Prospection d'un nouveau logiciel des secrétaires de mairie :**

Une réflexion s'est engagée au niveau de la communauté de commune Le Grand Charolais sur le remplacement du logiciel actuel des secrétaires de mairie dépendant de l'ancienne communauté de communes de Paray-le-Monial. Le logiciel utilisé par 8 communes est obsolète et plusieurs nouvelles fonctionnalités utiles inaccessibles. Des discussions sont en cours au sein de la communauté de commune pour souscrire un nouveau contrat de groupe chez l'éditeur actuel (BERGER LEVRAULT).

Les communes restantes libres d'adhérer ou non à ce contrat, la commune a choisi de demander des devis et des présentations d'autres logiciels à différents éditeurs.

## **3- Commission enquête publique PLUi du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025 :**

L'enquête publique concernant la mise en place du PLUi est en cours. Des permanences ont lieu dans différentes communes, la liste est disponible à l'affichage en mairie et sur Panneau Pocket.

## **4- Point avancement travaux :**

### **- Travaux de la station d'épuration du Bois de Paray :**

Depuis la mise en route de la station en juin 2025, plusieurs problèmes ont été constatés, notamment des alertes par SMS dues à des mauvais réglages. Des ajustements ont été réalisés il y a peu et les problèmes semblent résolus. La commune est dans l'attente du bilan 24h (analyse en sortie de station) pour pouvoir réceptionner les travaux.

### **- Travaux de transformation des vestiaires :**

Plusieurs points ayant été mal étudiés, des travaux complémentaires ont et seront nécessaires. Le montant des plus-values sera communiqué à la fin du chantier. Ce dernier a pris du retard et la date de fin est décalée à fin novembre 2025.

L'équipement mobilier et notamment celui de la cuisine n'étant pas prévus au marché, des devis sont en cours.

### **- Travaux Maison Assistantes Maternelles (MAM) :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de l'association sollicitant l'installation d'une climatisation dans les locaux de la MAM. Des demandes de devis sont en cours.

### **- Remplacement du sol de la salle des fêtes :**

Les élus ont demandé un devis pour la réfection du sol de la salle des fêtes J. MELOT à titre d'information dans l'immédiat.

Le montant pour remplacer le parquet par du parquet flottant PVC serait d'environ 10000€HT.

### **- Démontage des lignes cuivre télécom :**

Le réseau cuivre a été massivement déployé dans les années 1970 pour nos téléphones fixes (avec des prises téléphoniques en T), et ensuite utilisé dans les années 2000 pour l'accès à internet haut débit.

Avec l'arrivée de la fibre, la fermeture du réseau cuivre a été programmé jusqu'en 2030 sur l'ensemble du territoire. Le démontage des lignes est programmé en 2028 sur la commune. Aussi, les administrés utilisant encore les lignes cuivre (dont le téléphone fixe ou la box internet sont branchés sur les prises téléphoniques en T) doivent faire procéder à la modification de leur installation. Le raccordement à la fibre reste gratuit pour le moment et il est vivement conseillé de faire procéder à ce raccordement.

Pour plus d'information, les personnes concernées peuvent consulter le site de l'ARCEP.

## 5- Actus CC Le Grand Charolais :

- Séminaire de la CCLGC :

Une présentation intitulée « Le poids et la dynamique du vieillissement dans le territoire de la communauté de communes du Grand Charolais » a été faite par un analyste territorial.

Cette présentation fait ressortir une situation économique stable malgré un vieillissement de la population. Les chiffres présentés ont permis de situer le territoire de la communauté de communes par rapport aux autres agglomérations qui subissent un vieillissement moins marqué.

- Plan Vélos de la CCLGC :

Il y a quelques mois, les communes avaient été sollicitées sur leurs besoins d'aménagements du territoire en termes d'équipements, la commune bénéficiera d'une borne de recharge pour vélos électriques prochainement. Cette borne pourrait être implantée sur le parking du restaurant.

- Schéma Directeur Poids Lourd :

La définition des axes routiers est en cours.

## 6- Assemblées Générales du Syndicat des Eaux et du Sydesl :

- Syndicat des eaux :

Le programme travaux 2026 prévoit sur la commune, la réfection de 1105 mètres de canalisations Route de Vigny, représentant une enveloppe totale de 258 559 euros, ainsi que le remplacement des compteurs d'eaux, qui seront équipés d'un système de télé-relève dans le cadre de la prévention des fuites et la gestion des consommations d'eau.

- Sydesl :

Le programme travaux 2026 prévoit la poursuite de l'enfouissement des lignes électriques rue de Laveau pour un montant de 76 000 €.

Le schéma de déploiement des bornes de recharges des véhicules électriques ne cible pas les communes rurales. Cependant, il restera possible de solliciter le Sydesl en cas de besoin. M. le Maire apporte des précisions concernant les coûts d'installation et d'entretien annuel de ce type d'équipement (installation : 20 000 €, entretien annuel 1 000 € environ).

Enfin, le projet de champ photovoltaïque dont le permis de construire a été déposé en août 2023, est toujours en instance.

**7- Contrôle du SPANC :**

Les contrôles des installations par le SPANC débuteront le 13 octobre 2025.

**8- Rencontre de l'agriculture :**

La communauté de communes Le Grand Charolais organise une soirée d'échanges avec les acteurs du monde agricole et les élus le mercredi 15 octobre à 18 h à Palinges (salle Espace, place du Champ de foire).

**9- Journée de rencontre entre la DDT et différentes agences sur la commune :**

Le 16 octobre prochain, une rencontre entre différents acteurs aura lieu sur la commune pour illustrer les thématiques haies et aménagements de rives.

**10- Salon des maires :**

Le salon se déroulera à Charolles le 7 novembre prochain.

**11- Commission révision des listes électorales :**

La commission se réunira prochainement

**12- Appel à projet du département :**

Le règlement sera publié le 24 novembre prochain pour un projet à déposer avant la fin de l'année.

M. le Maire propose à l'assemblée de flécher rapidement les travaux éligibles.

**13- Commission communication :**

La commission se réunira le 13 novembre prochain.

**14- Festivités de Noël :**

L'arbre de Noël des enfants se déroulera le dimanche 7 décembre.

Le repas des aînés aura lieu le samedi 6 décembre.

La distribution des colis pour celles et ceux qui n'iraient pas au banquet aura lieu cette année en mairie. Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer les élus leurs emmèneront comme à l'accoutumée.

**15- Demande d'installation d'un Food-Truck**

La commune avait été sollicitée pour l'installation d'un Food Truck, un soir par semaine, dans le village. Le futur commerçant a confirmé la finalisation de son projet. « La TIOTE CAHUTE » proposera des spécialités du Nord sous forme de plats à emporter et s'installera prochainement un soir par semaine (le jeudi soir) sur la commune.

## **16-Divers**

Diverses dépenses ont été réalisées, notamment pour :

- Le remplacement d'un souffleur.
- Le remplacement de la tondeuse.
- L'achat d'armoires de classement pour ranger les dossiers revenus de la mairie intercommunale.
- La réparation des feux tricolores.



### **Prochaine réunion à fixer avant la fin d'année**

*L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses,  
La séance est levée à 22h15*

<b>Le Maire,</b> Eric BOURDAIS	<b>Le secrétaire de séance,</b>
 A blue circular stamp featuring a coat of arms with a central figure and the text "Mairie de ST-LEGER-LE-PETIT" around the top and "S.L." at the bottom.	 A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eric Bourdaïs".